

Philippe Sarremejane

Éthique et SPORT



Crédit photo couverture : Image Source - Fotolia.

Retrouvez nos ouvrages sur
www.scienceshumaines.com
www.editions.scienceshumaines.com

Diffusion : Volumen

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, par photocopie ou tout autre moyen, le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français du droit de copie.

© **Sciences Humaines Éditions, 2016**

38, rue Rantheaume

BP 256, 89004 Auxerre Cedex

Tel. : 03 86 72 07 00 / Fax : 03 86 52 53 26

ISBN = 9782361064174

Philippe Sarremejane

Éthique et Sport

Éditions
SCIENCES
HUMAINES

INTRODUCTION

Le sport, plus qu'une activité, est devenu dans nos sociétés un style de vie, une façon d'être et aussi de paraître. Expression même de notre civilisation, il emboîte la marche du progrès par la performance et le record, mais il est également le moment de la convivialité et du partage que la civilisation individualiste ne donne que trop rarement. Il incarne aussi le refus d'une civilisation trop urbanisée par l'évasion dans les espaces naturels. Le sport donne à l'imaginaire la belle communion de la fraternité universelle dans l'enceinte olympique tout en lui offrant l'échappée spirituelle du ressourcement dans la pleine nature. Il est à la fois dans l'immanence de l'être et ses ressorts obscurs – ceux de la passion, de l'excès et de la violence – comme il fait accéder à la transcendance dans le dépassement de soi et l'affirmation de l'absolu.

Depuis son avènement, dans l'Angleterre du milieu du XIX^e siècle, il ne cesse de se répandre. Pierre de Coubertin l'a mandaté d'une mission éducative, d'une mission édifiante pour l'humanité. Les Jeux olympiques sont l'expression d'un idéal moral universel et le moment de sa réalisation suprême. Or cette réalisation est incertaine. Malgré la richesse des pratiques et la multitude des motivations, le sport ne parvient pas à sortir de l'ambiguïté et de l'ambivalence. Il fait le bien, mais il montre aussi le mal. L'expansion

planétaire du sport, qu'elle soit celle du sport pour tous ou du sport d'élite, s'est confrontée à des intérêts multiformes et souvent divergents qui ont précipité les manquements et les dévoiements. Car si la grande masse des pratiquants anonymes vit un sport bénéfique, salutaire et bienfaisant, le sport de compétition et professionnel est traversé par les maux chroniques de l'abus, de la malveillance et du mensonge. Ce sont ces dérives qui mettent l'éthique en demeure de manifester ses propres exigences. Et si l'éthique est l'expression d'une certaine conception de l'humain dans l'homme, elle se doit d'interroger le sport et ses errements. Il lui incombe de reprendre l'idéal des valeurs olympiques de Coubertin et d'essayer de comprendre ce que sont ces maux et pourquoi ils gagnent trop souvent les différents théâtres du sport.

Chapitre 1

Qu'est-ce que le sport ?

Le terme « sport » présente une signification large qui peut se confondre avec de très nombreuses formes de pratiques qui n'ont pas nécessairement l'action et le mouvement comme vecteur dominant. C'est le cas du jeu d'échecs, du bridge, du vol à voile, du tir ou des jeux de mémoire¹. Par ailleurs, si l'on tient compte de l'avis des pratiquants eux-mêmes, son extension sémantique est telle qu'il est parfois indifférenciable de l'activité physique. Monter les escaliers plutôt que prendre l'ascenseur peut devenir un « sport ».

L'origine du mot se trouve dans le vieux français « desport » qui signifie amusement, divertissement. Il est associé au plaisir physique ou au plaisir de l'esprit. Il peut alors aisément recouvrir la catégorie sémantique du mot « jeu ». Roger Caillois avait avancé en 1958 quatre critères pour classer les jeux : *agôn* (compétition), *alea* (chance), *mimicry* (simulacre) et *ilinx* (vertige). Il incluait les sports dans la catégorie de l'*agôn*, c'est-à-dire celle du combat et de la rivalité à condition que l'égalité des chances entre les antagonistes soit scrupuleusement respectée afin de garantir le principe d'incertitude du résultat. Il précise que l'*agôn* est « une rivalité qui porte sur une seule qualité (rapidité, endurance, vigueur, mémoire, adresse, ingéniosité, etc.)

1- Les championnats du monde de mémoire existent depuis 1991.

s'exerçant dans des limites définies et sans aucun secours extérieur, de telle façon que le gagnant apparaisse comme le meilleur dans une certaine catégorie d'exploits² ». Le sport relève de l'*agôn* parce que son but est de vaincre, de battre des records en mobilisant les qualités de l'excellence : détermination, effort, volonté, discipline et persévérance. Et l'athlète agit toujours selon ses ressources propres. La performance ne traduit alors que sa valeur personnelle, son mérite.

On peut dire globalement que le sport de compétition est une « rivalité contrôlée » au sein d'une pratique réglementée, organisée (championnats), rétribuée, mobilisant des techniques du corps en vue de la victoire sur autrui dans le cadre général d'un spectacle public. Autrement dit, le sport est une joute pacifique fortement ritualisée mue par un idéal moral et qui a pour vocation le divertissement social. L'ultime finalité du sport est la victoire qui n'est pas partageable. Il y a, à l'issue du jeu, un seul vainqueur, qu'il soit individuel, collectif ou national. Le sport est en cela une pratique éliminatrice – elle exclut les perdants – et classante : elle dresse des palmarès.

Au-delà de ces traits caractéristiques, il faut souligner aussi que le sport moderne occupe désormais dans nos sociétés une place considérable. Il est le lieu d'enjeux politiques, économiques, culturels et civilisationnels démesurés. Les Jeux olympiques mobilisent des capitaux colossaux pour donner à voir un spectacle grandiose où les passions des peuples célèbrent leurs héros. Le sport de compétition s'inscrit alors dans le cadre d'une pratique intensive qui, pour beaucoup, s'apparente à un travail. Le sportif de

compétition est souvent un travailleur qui exerce un métier dont le but est de produire des performances par la médiation du corps.

Le monde de la compétition

Le sport de compétition concernait en France, en 2012, 17,6 millions de licenciés³. L'Association nationale des ligues de sport professionnel (ANLSP), regroupant le basketball, le football, le rugby et le handball comptabilise, en 2014, 2 247 joueurs en contrats professionnels. Une estimation globale des sportifs professionnels associant aussi le tennis, le golf, la natation, les sports mécaniques, le hockey sur glace et d'autres sports mineurs se situe à environ 4 500 individus. La Fédération française handisport recense 23 000 licenciés pratiquant 29 sports. Aux Jeux paralympiques, il existe trois catégories de handicapés : les handicapés physiques, les non-voyants ou malvoyants et les handicapés mentaux ou psychiques.

Au sein du sport de compétition, on peut aussi identifier le sport de haut niveau qui est défini par le Code du sport et la Charte du sport de haut niveau selon les critères suivants : la discipline sportive doit être éligible sur la liste des sports de haut niveau, elle doit s'inscrire dans les compétitions de référence (Jeux olympiques, championnat du monde, championnat d'Europe), les athlètes de la discipline doivent être inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et doivent appartenir aux filières d'accès du sport de haut niveau (Insep, pôle France, pôles Espoir, sections sportives scolaires, clubs). En 2013, on recense 6 954 sportifs de haut niveau et 7 903 Espoirs. Dans le cadre du sport paralympique,

3- Licenciés ou assimilés détenteurs d'un « titre de participation » à la compétition sportive.
Source MDFVJS-MEOS, 2012.

il y avait aux jeux de Rio en 2016, 4350 athlètes dont 126 pour la France.

On peut associer le sport professionnel et le sport de haut niveau dans la même catégorie des pratiques intensives finalisées par la seule performance. Compte tenu du fait que certains sportifs professionnels ont aussi le statut de sportif de haut niveau, on peut globalement avancer que la France possède en 2013 quelque 18 000 athlètes de haute compétence rétribués par l'État, les clubs ou des sponsors.

Le sport de loisir

L'assimilation du sport à l'*agôn*, à la compétition, ne recouvre cependant pas toute la réalité des différentes pratiques corporelles qui aujourd'hui occupent l'espace social. Il convient de mentionner parmi ces pratiques le sport loisir ou sport pour tous.

Selon une enquête de 2010 réalisée par la Mission des études, de l'observation et des statistiques du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, 47,1 millions de Français âgés de quinze ans et plus déclarent pratiquer au moins une activité physique ou sportive sur les douze derniers mois. Ils sont 34,4 millions à pratiquer une fois par semaine. Les activités les plus pratiquées sont la marche de loisir, la natation de loisir, la marche utilitaire et le vélo de loisir. Ces activités ne sont pas finalisées prioritairement par la compétition, elles sont très souvent faites pour répondre à une motivation personnelle, celle de « garder la forme », de « s'entretenir », ou de partager un bon moment en famille ou entre amis. Elles visent avant tout un souci d'hygiène, d'équilibre personnel, afin de se « sentir bien dans sa peau », donner une bonne image de son corps, voire plus simplement se délasser ou se divertir.

La Fédération du sport pour tous précise que son objectif est « d'ouvrir à une pratique de loisir multisport, de promouvoir la santé et le bien-être, de favoriser l'intégration sociale, l'accès au sport et de développer l'échange ». Les valeurs qu'elle promeut sont l'accessibilité à la pratique, la convivialité, le large éventail des sports proposés, la prévention, la solidarité et l'expertise de son encadrement.

Et même si on retrouve parmi ces pratiques de loisir des sports dits de compétition, comme le football, le tennis de table ou le tennis, l'enjeu est différent. La rivalité, l'exploit ou le record sont minorés au profit du plaisir que procure une rencontre amicale qui n'a d'autre but qu'elle-même. Le sport de loisir peut être largement assimilé au jeu et à ses critères essentiels tels que l'historien Johan Huizinga les avait définis⁴ dès 1938 : la joie, le désintéret, les règles librement consenties, la spontanéité et la fin en soi (autotélisme). Cette définition plus extensive du sport vers le jeu inclut aussi toutes les pratiques ludiques comme les jeux enfantins ou les jeux récréatifs (chat perché, balle aux prisonniers, marelle, billes, etc.) souvent pratiqués à l'école, au centre de loisir ou en colonies de vacances.

Enfin il convient de faire mention de pratiques sportives marginales qui n'interpellent pas toutes le principe agonale de la même façon. Il s'agit des jeux traditionnels et des sports dits libres (*free style*) dont certains sont des sports extrêmes. Ils sont marginaux tant du point de vue de leur originalité que du nombre de pratiquants qui est parfois infime.

4- « Le jeu est une action ou une activité volontaire, accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie mais complètement impérieuse, pourvue d'une fin en soi, accompagnée d'un sentiment de tension et de joie, et d'une conscience d'être autrement que dans la vie courante », J. Huizinga, *Homo Ludens*, Gallimard, 1951, p. 57.

Les jeux traditionnels sont issus d'une culture nationale ou régionale qui a pour vocation d'entretenir une identité communautaire ancestrale. Ils sont souvent faits à l'occasion de fêtes commémoratives qui transmettent par voie orale un patrimoine folklorique (danses, chants, rites, artisanat, gastronomie). Ils sont parfois la réplique des activités quotidiennes du milieu rural. C'est le cas, au Pays basque, avec les formes de lever (lever de paille, lever de pierre, lever de charrette) ou de coupe du bois (sciage, bûcheronnage). Ils sont parfois à l'origine de sports modernes comme la paume pour le tennis ou la thèque pour le base-ball. La plupart reposent sur le mode agonal de la compétition individuelle ou collective, comme l'illustrent le tir à la corde, les quilles ou les joutes nautiques.

Les sports libres (*free style, free ride, etc.*) regroupent tout un ensemble de pratiques qui se caractérisent par deux traits : pratiquer en dehors des normes et des lieux usuels institués (fédérations, olympisme) en faisant évoluer les registres techniques ou en en créant de nouveaux ; revendiquer un art de vivre proche de la nature, libéré des contraintes sociales et économiques, tout en recherchant un niveau émotionnel important avec parfois une prise de risque extrême ou un niveau de performance ultime. Si l'on retrouve dans cette catégorie des formes classiques d'épreuves de course, de nage, de cyclisme, de ski ou de saut, elles sont ici poussées à l'extrême : ultra-trail, Ironman, ultra-marathon, ultra-triathlon, raids. Elles peuvent aussi être une adaptation de sports institués à d'autres lieux de pratiques : beach-volley, beach-foot, beach-tennis, etc.

La plupart de ces pratiques utilisent des engins ou du matériel pour se déplacer en pleine nature dans le milieu terrien, aérien ou aquatique. Il existe à l'heure actuelle plus

d'une cinquantaine de sports libres. En guise d'exemples, nous citerons comme pratiques aériennes : le parachutisme, le base jump (saut en parachute depuis un objet fixe), le saut à l'élastique, le parapente, le wingsuit (vol avec combinaison), le funambulisme, le saut à ski, le sky-surfing, le speed-riding (ski et parapente). Parmi les pratiques terrestres, on compte : le freestyle motocross, le bike-cross, le ski extrême, le ski acrobatique, le ski de vitesse, le raid nature, le skateboard, la motoneige. Enfin, au sein des sports aquatiques, nous retiendrons : le surf, le wakeboard, le kite-surf, le windsurf, le barefoot, le plongeon, l'apnée, le kayak et le kayak freestyle.

Il est à noter que ces pratiques « libres » ne sont pas pour autant individualistes. Même si elles refusent à l'origine les modes d'organisation et de financement du sport planétaire en maintenant une forme d'activité entre pairs ou initiés, certaines d'entre elles, au cours du temps, se sont institutionnalisées (le ski acrobatique a un championnat du monde : les X Games) et ont été parfois retenues comme discipline olympique (le ski-cross ou le ski de bosses). Retenons aussi que la plupart de ces pratiques sont compétitives et beaucoup sont dangereuses, voire très dangereuses, pouvant provoquer des blessures graves ou même des décès.

Même si les pratiquants expriment un attrait pour les sensations fortes et la prise de risque, ils insistent aussi sur la prévention et la responsabilité qui sont des valeurs associées à la sécurité de soi et d'autrui. Toutefois la quête d'une expérience ultime de la liberté et du risque ne cesse de questionner la valeur d'un absolu qui parfois côtoie la mort. La pratique extrême peut devenir une forme de parcours initiatique faisant fi des cadres sociaux établis en remettant en cause le principe éthique de la valeur de la vie. C'est cet

ultime défi qui confère à ces pratiques une ambivalence fondamentale : le dépassement de soi dans une quête quasi mystique et la futilité du sacrifice.

On constate donc que la réalité sportive est diverse et variée⁵ selon les finalités et les modes de pratique poursuivis par les individus. Il est difficile de comparer un « marcheur du dimanche » et un athlète en préparation olympique. Néanmoins, on peut retenir deux critères pour nous aider à parcourir ce large spectre.

Deux polarités se dégagent avec d'un côté un ensemble de pratiques peu ou pas compétitives faites dans un cadre ouvert, libres de toute forme d'institutionnalisation, et de l'autre des pratiques très compétitives dans un cadre contrôlé et institué (championnat, professionnalisation, médiatisation). Entre les deux apparaissent tous les cas de figure qui traduisent la multiplicité des formes, des objectifs et des moyens que chaque pratiquant est disposé à investir en fonction de son âge, de son projet de vie, de son temps libre, de sa situation géographique, sociale ou économique. De nombreux pratiquants, dans le cadre du sport loisir, se donnent parfois des objectifs très compétitifs, n'hésitant pas à mobiliser tous les moyens pour les atteindre, y compris des moyens illicites et dangereux pour la santé (produits dopants). Il n'est pas rare aussi de voir un même individu s'adonner de manière ponctuelle ou durable à des pratiques très différentes. De manière générale, on constate une scission assez nette entre le sport loisir, qui exprime des motivations et des finalités plutôt positives, et le sport professionnel, qui parce qu'il est pourvoyeur d'enjeux compétitifs,

5- Nous n'avons pas retenu au titre de sport les pratiques physiques adaptées (APA) qui sont au service de la rééducation motrice fonctionnelle dans le cadre d'un suivi médical.

économiques, médiatiques et politiques considérables, est le véhicule de pratiques critiquables du point de vue de l'éthique.

Éthique et valeurs, quelques définitions

« Éthique » a ici le même sens que « morale » qui signifie étymologiquement : ensemble des mœurs. Elle définit un idéal du bien par un ensemble de valeurs qui, sous la forme de règles, servent à guider et à prescrire les conduites des individus. L'accomplissement des valeurs morales traduit une disposition durable que l'on appelle une vertu. Il est communément admis que les valeurs ont une existence reconnue, tangible et réelle indépendamment de l'individu qui est censé les incarner et les faire valoir. Le fair-play, le respect, l'intégrité ont bien une réalité en soi. Cette position réaliste, substantielle ne peut s'affranchir pourtant d'une analyse plus approfondie. Car même si nous avons l'intuition que ces valeurs existent, qu'elles sont indispensables à chacun et qu'elles peuvent aussi être l'objet d'un projet d'éducation pour la jeunesse, on ne les assimile pas véritablement à d'autres types de savoirs tels que la société ou l'école les diffusent ou les proposent. On peut distinguer dans ce sens les savoirs et les savoir-être. Les premiers représentent un ensemble de connaissances et de compétences alors que les seconds renvoient à la capacité d'agir selon des normes et des valeurs.

Qu'est-ce qui les différencie véritablement ? On peut d'emblée dire que les premiers ont un lien privilégié avec les faits alors que les seconds sont liés aux valeurs. Et à proprement parler un fait n'est pas une valeur. Si les faits relèvent de l'*être* des choses, de leur inscription matérielle dans le monde, les valeurs expriment un *devoir être*, un idéal

d'accomplissement de l'homme. Un fait est un événement, un phénomène, une action qui se produit dans le monde sensible, il est immanent parce que son statut ne dépend que de sa nature propre et non d'une action externe. La valeur morale est une entité idéale qui représente un principe pour l'action, elle est transcendante parce qu'elle est au-dessus et supérieure au monde sensible.

Les valeurs appartiennent à la catégorie plus large des normes qui comprennent à la fois les règles juridiques et les règles morales. Ces deux types de règles ne sont pas assimilables, il convient de bien les différencier. Les règles juridiques (les règlements, les lois) participent à la régulation du corps social. Elles ont pour but de traiter les relations entre les personnes et aussi les relations entre les personnes et les choses. Elles ne concernent qu'un certain type de domaines (sécurité, maintien de l'ordre, protection des biens, garantie des contrats, définition des normes, etc.) dont la transgression pourrait nuire à la société. Parmi ces domaines, elles ne retiennent que ceux dont elles peuvent contrôler l'exécution de manière formelle et effective sans se soucier des motivations personnelles. Cette triple mission du droit et de la règle (le maintien de l'ordre, la contrainte et le contrôle des actes) tend à ne pas considérer comme prioritaire et imposable à chacun certaines valeurs comme la réalisation d'un idéal social qui se traduirait par la solidarité, la bienfaisance ou l'amitié. Et il serait par ailleurs irrecevable, quand bien même ce serait matériellement possible, dans une société démocratique soucieuse des libertés individuelles, de vouloir réglementer la totalité des actes. Enfin, les lois contraignent l'individu de l'extérieur en l'exposant potentiellement à un ensemble de sanctions socialement organisées (amendes, interdiction, peines, etc.). En revanche, la contrainte morale

repose sur la bonne volonté qui a sa source dans l'intériorité de la conscience personnelle. Elle relève littéralement du *for intérieur* par opposition au *for extérieur* qui, lui, représente l'autorité de la justice humaine. Le sujet se donne librement une intention d'agir moralement qui devient contraignante. La capacité d'autocontrainte traduit la dualité de la conscience morale qui rend le sujet seul juge du respect ou non de la valeur morale. Et ce statut exclusif de l'engagement moral personnel est aussi le signe de la fragilité de sa réalisation effective dans l'espace public. Les manquements qui échappent aux mesures répressives de l'autorité ne peuvent être ressentis que dans l'intimité sous la forme de la honte ou du remords. De plus, si la pratique est le lieu même d'expression de la moralité, la conduite seule ne peut la garantir. L'individu se doit d'être sincère dans sa démarche en ayant une intention bonne. Il est donc toujours difficile de connaître le véritable degré de moralité d'une personne qui peut agir selon la valeur, la règle ou la loi sans y adhérer intentionnellement et librement.

Chapitre 2

Les valeurs du sport

Pierre de Coubertin (1863-1937), rénovateur en 1896 des Jeux olympiques antiques, est certainement à l'origine des valeurs actuelles du sport, bien qu'elles aient beaucoup évolué depuis. Il voit dans le sport moderne un moyen d'atteindre un « idéal humain¹ ». Et c'est d'abord en tant qu'éducateur pour la nation française qu'il entend promulguer cet idéal fait d'équilibre et d'harmonie entre le corps et l'esprit. Il s'agit en effet pour lui de retrouver l'*eurhythmie* des Grecs, principe d'harmonie, en visant le *kalos kagathos*, le beau et le bien, qui associe le développement athlétique du corps avec celui de l'esprit et de la vertu. Le même idéal se poursuit dans la formule *mens sana in corpore sano*, un esprit sain dans un corps sain, du poète latin Juvénal, que Coubertin modifiera en *mens fervida in corpore lacertoso*, traduit par « un esprit ardent dans un corps musclé ». La postérité de cet idéal se retrouve enfin dans l'image noble du preux chevalier. Coubertin, s'opposant à une vision trop utilitaire du sport, fera d'ailleurs de l'amateurisme sportif la « chevalerie du sport ». Cette chevalerie prendra

1- P. de Coubertin, Rapport du Secrétaire général de l'USFSA-*Revue Athlétique*, 1^{re} année, 25 juillet 1890, p. 387-393, in P. de Coubertin, « quatre textes sur l'élitisme sportif et olympique », *Revue française d'histoire des idées politiques*, 2005/2, n° 22, p 157-171. Textes présentés par Patrick Clastres. Les citations de Pierre de Coubertin figurant dans ce chapitre en sont toutes extraites.

enfin un accent anglo-saxon. Marqué très tôt par l'éducation sportive britannique, notamment par l'expérience que mènera Thomas Arnold au collège de Rugby, Coubertin verra dans le *gentleman* la figure exemplaire et le continuateur du *kalos kagathos*. Car, pour lui, le *gentleman* « désigne un être bien équilibré : or le sport joue un rôle important dans l'équilibre humain ».

Coubertin et l'olympisme : de l'élitisme au sport pour tous

Pour Coubertin, le sport est indiscutablement porteur de valeurs parce que les valeurs se transmettent d'abord par le corps même si, à terme, c'est l'équilibre et l'harmonie globale de l'individu qui sont visés. Il reste, au départ, attaché aux valeurs aristocratiques et à une forme d'élitisme individualiste². Il prône la « victoire de la volonté » dans l'action et l'affrontement comme trait essentiel de la future classe dirigeante. Pourtant, insensiblement, il va s'adresser de plus en plus au peuple qu'il entend édifier par les valeurs de la morale républicaine. Comme le souligne Patrick Clastres, « Coubertin ne va cesser d'infléchir ses positions sportives élitaires jusqu'à accepter, au final, le principe du "sport pour tous"³ ». Et s'il faut reconnaître que la mise en place de cette mission sociale et populaire par le sport éducatif fut largement compromise en France⁴ à l'époque de Coubertin – notamment par le peu d'écho que connut le sport éducatif au sein

2- P. Clastres, « Inventer une élite. Pierre de Coubertin et la chevalerie sportive », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 22, 2005, p. 275-296.

3- P. Clastres, *op. cit.* Dans ce sens, Coubertin dira aussi en 1910 : « Les jeunes qui n'ont rien ne peuvent plus rester les déshérités du sport. L'heure a sonné pour vous aussi de goûter à la joie musculaire. »

4- Sur ce point, voir J. Thibault, *Sport et éducation physique, 1870-1970*, Vrin, 1987.